



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 115504

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le récent rapport remis par le Conseil économique, social et environnemental relatif à la dépendance des personnes âgées. Les auteurs de ce rapport préconisent d'organiser un parcours de soins coordonné avec la prise en charge de la personne en mettant en place « un guichet unique d'information et d'orientation ». Il souhaite donc qu'elle lui indique les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre pour répondre à cette recommandation.

Texte de la réponse

La question de l'orientation des personnes âgées dépendantes a été au coeur des groupes de travail mis en place dans le cadre des débats sur la dépendance. Il convient de remarquer que d'ores et déjà la création du dispositif des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) est une solution de coordination qui permet un accès simplifié aux prises en charge, via la création des gestionnaires de cas. En outre, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a été chargée de la création d'un site internet permettant de disposer d'une information de qualité sur l'offre de services et sur les différentes modalités de prises en charge disponibles au niveau des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115504

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8009

Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 3102